

-- -- -- --

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT SEPT JUIN, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/06/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Christiane DENORME - Florence LIENARD - François LO PRESTI - Dominique BUSSIGNIES - Guy JATIVA – Damien DANIS - Jean-Marc BERNARD

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne

Martine BAURIN qui a donné procuration à C. Denorme

Excusé(e)s :

Brigitte HARLAUX - Freddy SZYMCZAK –

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

OBJET : Avenant 2 au marché Extension Ecole Maternelle pour le lot 1 Gros œuvre

Après explications sur la nécessité de valider ces deux propositions chiffrées :

Devis 23.11.33E pour un montant de 3 039.10 euros HT, soit 3 646.92 ttc – Démolition des bétons découverts en terrassant ;

Devis 23.11.33F pour un montant de 3 061.36 euros HT, soit 3 673.63 ttc – plancher bas coulé sur TP

par le biais d'un avenant n°2,

Considérant la délibération du 19/04/2024, le lot 1 Gros Œuvre passe donc de 120 093.16 euros HT, soit 144 111.79 euros TTC à un nouveau montant marché de :

126 193.62 euros HT soit 151 432.34 euros TTC

L'Assemblée autorise M Le Maire, ou son 1er adjoint, Didier LENNE, à signer cet avenant, ainsi que tous documents se rapportant à son exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 04.07.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité
le 01.07.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20240627-240701_D1141VD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER